

# **BORDEREAU D'ADMISSION**

A faxer (40.37) ou à déposer pour chaque admission

Tampon du service ou à défaut : **Admissions Charles Foix** Nom du service – **Numéro UH**: Tel: 01 49 59 40 00 Fax: 01 49 59 40 37 Conformément à la réglementation, les informations suivantes doivent être complétées, écrites en toute lettre et lisiblement NOM de NAISSANCE (nom patronymique) ..... **NOM USUEL** ..... Prénoms de naissance dans l'ordre de l'état civil : Entourer le prénom utilisé Prénom 1 Prénom 2 Prénom 3 ..... Autres ......Sexe: F / M (Entourer mention) Date de naissance Est admis le .....UH: Adresse de résidence Le patient a été hospitalisé à l'étranger, dans l'année précédente (cocher la case) Oui 🗖 Non 🗖 Patient non communiquant Mode d'entrée : Venant du domicile □ Transfert de ..... Personnes à prévenir : NOM: NOM: Prénom: Prénom: Téléphone : Téléphone: Adresse: Adresse: Lien de parenté : Lien de parenté :



## **BORDEREAU D'ADMISSION**

A faxer (40.37) ou à déposer pour chaque admission

#### LISTE DES PIECES A JOINDRE

### Patient résidant en France :

- Carte nationale d'identité / Passeport /Carte de séjour
- Livret de famille (pour les patients mineurs et pièce d'identité du tuteur)
- Attestation sécurité sociale et/ou carte vitale
- Carte de mutuelle recto/verso en cours de validité ou décompte de remboursement
- Attestation CMU
- Attestation Aide Médicale Etat rénovée
- Dernière fiche de paie pour le personnel de santé et pour les affiliés à la mutuelle PRO BTP
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone,.....)
- Le cas échéant :
  - o Volet 2 / accident de travail
  - o Carnet article 115

#### Patient de passage en France

- Passeport
- E 112 pour les ressortissants de la Communauté Européenne (l'original)
- SE 352 pour les Algériens ou une prise en charge
- Attestation du règlement effectué à la paierie auprès de l'Ambassade de France dans le pays étranger (déclaration de recette) ou une provision suffisante (selon devis estimatif)
- Pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de la personne qui assure l'hébergement en France
- Attestation d'ouverture de droits pour les expatriés